**DEPARTEMENT DU FINISTERE**
**ARRONDISSEMENT DE MORLAIX**
**COMMUNE DE PLOUEGAT MOYSAN**

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212901839-20260605-DEL20260040-DE

## Conseil Municipal du vendredi 5 juin à 18 heures 30
## Délibération N° 2026-0040

L'an deux mil-vingt-six, le vendredi cinq juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Plouégat Moysan légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Adam Phlippe, Maire.

| | |
|---|---|
| Présents : | ADAM Philippe, BASINKO REGINENSI Alice, BRETON Joseph, JEAN Dominique, LE CALVEZ Maryline, LE DOYEN Yann, LE GALL Jean-François, MELL Noëmie, MELL Yvan Pierre, OMNES Emilie, SANTIER Julie. |
| Absents : | CLOAREC Mickaël, PICHON Nathalie |
| Procurations | BRIERRE Sandrine donne procuration à BASINKO Alice, MORE Virgile donne procuration à LE DOYEN Yann. |
| Afférents au conseil municipal : | 15 |
| Nombre de conseillers en exercice : | tous les conseillers en exercice |
| Présents : | 11 votants et 2 procurations |
| Date de convocation : | 22 mai 2026 |
| Secrétaire de séance : | LE CALVEZ Maryline |

**OBJET : Election des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin majoritaire**

Vu le code électoral,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'instruction INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 13 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune,

Monsieur le Maire informe qu'il convient de désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants qui seront chargés de l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre 2026.
Mr le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mr Breton Joseph, Mr Le Gall Jean-François, Mme Omnès Emilie, Mme Mell Noëmie.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Le Maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Monsieur le Maire a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin

**DEPARTEMENT DU FINISTERE**
**ARRONDISSEMENT DE MORLAIX**
**COMMUNE DE PLOUEGAT MOYSAN**

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212901839-20260605-DEL20260040-DE

## Conseil Municipal du vendredi 5 juin à 18 heures 30
## Délibération N° 2026-0040

L'an deux mil-vingt-six, le vendredi cinq juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Plouégat Moysan légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Adam Phlippe, Maire.

| | |
|---|---|
| Présents : | ADAM Philippe, BASINKO REGINENSI Alice, BRETON Joseph, JEAN Dominique, LE CALVEZ Maryline, LE DOYEN Yann, LE GALL Jean-François, MELL Noëmie, MELL Yvan Pierre, OMNES Emilie, SANTIER Julie. |
| Absents : | CLOAREC Mickaël, PICHON Nathalie |
| Procurations | BRIERRE Sandrine donne procuration à BASINKO Alice, MORE Virgile donne procuration à LE DOYEN Yann. |
| Afférents au conseil municipal : | 15 |
| Nombre de conseillers en exercice : | tous les conseillers en exercice |
| Présents : | 11 votants et 2 procurations |
| Date de convocation : | 22 mai 2026 |
| Secrétaire de séance : | LE CALVEZ Maryline |

secret majoritaire à deux tours. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin qui a lieu à la majorité absolue, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative.

Au second tour, en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Les candidats peuvent se présenter pour être élus délégués ou suppléants, soit isolément, soit sur une liste incomplète, soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués ou de suppléants à élire. Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisées (art. L. 288 du code électoral). La circonstance qu'une personne ne se soit pas portée candidate ou soit absente ne fait pas obstacle à son élection si elle obtient le nombre de suffrages requis.

Les candidatures enregistrées :

Mr Adam Philippe, Mr le doyen Yann, Mme Le Calvez Maryline.

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du (ou des délégués) en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 13
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- Mr Adam philippe : 13 voix

- Mr Le Doyen Yann : 13 voix

**DEPARTEMENT DU FINISTERE**
**ARRONDISSEMENT DE MORLAIX**
**COMMUNE DE PLOUEGAT MOYSAN**

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212901839-20260605-DEL20260040-DE

## Conseil Municipal du vendredi 5 juin à 18 heures 30
## Délibération N° 2026-0040

L'an deux mil-vingt-six, le vendredi cinq juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Plouégat Moysan légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Adam Phlippe, Maire.

| | |
|---|---|
| Présents : | ADAM Philippe, BASINKO REGINENSI Alice, BRETON Joseph, JEAN Dominique, LE CALVEZ Maryline, LE DOYEN Yann, LE GALL Jean-François, MELL Noëmie, MELL Yvan Pierre, OMNES Emilie, SANTIER Julie. |
| Absents : | CLOAREC Mickaël, PICHON Nathalie |
| Procurations | BRIERRE Sandrine donne procuration à BASINKO Alice, MORE Virgile donne procuration à LE DOYEN Yann. |
| Afférents au conseil municipal : | 15 |
| Nombre de conseillers en exercice : | tous les conseillers en exercice |
| Présents : | 11 votants et 2 procurations |
| Date de convocation : | 22 mai 2026 |
| Secrétaire de séance : | LE CALVEZ Maryline |

- Mme Le Calvez Maryline : 13 voix

Mr Adam Philippe, Mr Le Doyen Yann, Mme Le Calvez Maryline ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

<u>Élection des suppléants</u>

Les candidatures enregistrées :

Mr Mell Yvan, Mr Jean Dominique, Mme Santier Julie.

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 13
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- Mr Mell Yvan : 13 voix

- Mr Jean Dominique : 13 voix

- Mme Santier Julie : 13 voix

**DEPARTEMENT DU FINISTERE**
**ARRONDISSEMENT DE MORLAIX**
**COMMUNE DE PLOUEGAT MOYSAN**

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212901839-20260605-DEL20260040-DE

# Conseil Municipal du vendredi 5 juin à 18 heures 30
## Délibération N° 2026-0040

L'an deux mil-vingt-six, le vendredi cinq juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Plouégat Moysan légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Adam Phlippe, Maire.

| | |
|---|---|
| Présents : | ADAM Philippe, BASINKO REGINENSI Alice, BRETON Joseph, JEAN Dominique, LE CALVEZ Maryline, LE DOYEN Yann, LE GALL Jean-François, MELL Noëmie, MELL Yvan Pierre, OMNES Emilie, SANTIER Julie. |
| Absents : | CLOAREC Mickaël, PICHON Nathalie |
| Procurations | BRIERRE Sandrine donne procuration à BASINKO Alice, MORE Virgile donne procuration à LE DOYEN Yann. |
| Afférents au conseil municipal : | 15 |
| Nombre de conseillers en exercice : | tous les conseillers en exercice |
| Présents : | 11 votants et 2 procurations |
| Date de convocation : | 22 mai 2026 |
| Secrétaire de séance : | LE CALVEZ Maryline |

Mr Mell Yvan, Mr Jean Dominique, Mme Santier Julie ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

Le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance,
Maryline Le Calvez

Le Maire,
Philippe ADAM

MAIRIE DE PLOUEGAT-MOYSAN 29-N

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.